

MA CHECK-LIST MUTATION & DÉMÉNAGEMENT SPÉCIAL GENDARMES

JE M'INFORME SUR MES DROITS ET LES AIDES FINANCIÈRES

J-4 mois

- Je m'informe sur mes droits et les aides financières dont je peux bénéficier dans le cadre de ma mutation, je consulte le portail e-social des armées de l'IGESA, partenaire de l'AGPM.
- Je me renseigne sur ma ville de mutation.
- Je prends contact avec le Bureau de Gestion de la Gendarmerie chargé de m'accompagner dans le cadre de ma mutation.

JE PRÉPARE MON DÉMÉNAGEMENT

J-3 mois à J-1 mois

- Je pense à louer, si nécessaire, un véhicule pour me rendre sur le lieu de ma future résidence afin de faire du repérage.
- Je fais réaliser au moins 2 devis de déménageurs pour obtenir d'éventuelles aides financières.
- Je remets mon dossier de déménagement à mon organisme d'administration.
- Si j'ai des enfants je préviens le directeur d'établissement et j'inscris mes enfants dans leur futur établissement scolaire.
- Je commence à préparer mes cartons et à vendre tous les objets dont je n'ai plus besoin pour faire du tri.
- Je décide de vendre mon véhicule et d'en acheter un nouveau sur place ou bien de transférer mon véhicule directement sur mon futur lieu de vie.

Ma check list (suite)

Dès que je connais ma nouvelle adresse :

- Je déclare mon changement d'adresse auprès de tous les organismes : caisse primaire d'assurance maladie, mutuelle, centre d'impôts, caisse de retraite...
- Je contacte **mon conseiller d'assurance AGPM** ou mon agence pour assurer mon nouveau logement et mettre à jour mes contrats avec ma nouvelle adresse.
- Je modifie tous mes abonnements (téléphonie, Internet, magazine, associations, bibliothèque...).
- Je souscris auprès de La Poste un contrat pour faire suivre mon courrier à ma nouvelle adresse suite à mon déménagement.

Offres de l'AGPM pour vous accompagner :

- **Assurance Habitation** : des garanties de qualité dès la formule de base : vol, incendie, dégâts des eaux, bris de glace, garantie du packaging, Pack Gendarme, assistance 24h/24 et 7j/7...
Avantage spécial Gendarme : Jusqu'à -35 % sur votre cotisation d'assurance habitation en formule Optimo*.



Pour en bénéficier, contactez votre conseiller.

- **Assurance Automobile** : des garanties modulables qui s'ajustent parfaitement à votre situation.
Votre véhicule doit être transféré dans votre nouveau lieu de vie ?
Notre contrat d'assurance auto en formule Tous Risques couvre le transport du véhicule par terre, mer ou air.
Avantage spécial Gendarme : Jusqu'à -15 % sur votre cotisation d'assurance auto*.



Devis en ligne

- **Assurance Scolaire** : des garanties pour protéger vos enfants lors de leurs activités scolaires et extra scolaires et des services d'assistance pour accompagner toute la famille, notamment en cas de mutation (démarches administratives, aide gestion budgétaire, trajet des enfants...).



Devis en ligne

JE DÉMÉNAGE

Jour J

- Je résilie mes contrats d'eau, d'électricité, de gaz après avoir relevé les compteurs puis je demande l'ouverture des nouveaux compteurs dans mon nouveau logement.
- Je récupère de la part de mon déménageur la lettre de voiture signée au chargement, afin d'autoriser le transport.
- Si je suis locataire, je réalise l'état des lieux de mon ancien domicile.
- Je retire mon nom de l'interphone ainsi que de la boîte aux lettres.
- À l'arrivée du camion de déménagement dans mon nouveau lieu de résidence, je vérifie l'état de mes biens avant de signer la lettre de voiture et je réclame un dédommagement selon les conditions prévues au contrat en cas de dommages.

Solutions de l'AGPM

- **Assurance Habitation** : La formule Optimo, vous permet de bénéficier d'une garantie du déménagement lorsqu'il est réalisé par un professionnel. Celle-ci vous permet d'assurer votre mobilier (y compris contre la casse) en complément de la garantie du déménageur.
- Avantage spécial Gendarme** : Jusqu'à **-35 %** sur votre cotisation d'assurance habitation en formule Optimo*.



Pour en bénéficier, **contactez votre conseiller.**

**Tarif préférentiel réservé à nos assurés travaillant au sein de la Gendarmerie Nationale, valable jusqu'à l'échéance annuelle du contrat et renouvelable sous réserve des évolutions tarifaires annuelles.*

JE M'INSTALLE ET DÉCOUVRE MON NOUVEL ENVIRONNEMENT

J+15

- Je m'assure de la bonne prise en compte de ma nouvelle adresse auprès des différents organismes publics et privés ainsi que les fournisseurs d'électricité, de gaz, d'internet et mon opérateur mobile.
- Je me fais connaître auprès de la mairie pour la remise des documents officiels et les informations sur les modalités d'accueil réservées aux nouveaux résidents.
- Je remets mon dossier de déménagement complet à mon nouvel organisme d'administration afin que celui-ci procède au remboursement des frais éventuellement avancés.
- Je prends contact avec mon conseiller AGPM ou ma nouvelle agence pour faire un bilan et m'assurer que je suis couvert selon mes besoins.

Offres de l'AGPM pour vous accompagner :

Assistance Résidents Hors Métropole : vous êtes affecté en Outre-Mer ou à l'étranger ?
Ce contrat vous couvre en cas de rapatriement sanitaire, de perte d'un proche ou pour la prise en charge des frais médicaux.



[Je découvre](#)



Pour en savoir plus :

- Contactez votre conseiller habituel ou rendez-vous dans votre agence.
- Connectez-vous à votre espace personnel.
- Contactez-nous par téléphone au 3222* (Service gratuit + prix d'un appel)
Le service commercial est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.
Le service client pour gérer vos contrats en cours ou pour déclarer / suivre un sinistre est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Rendez-vous sur solutions-pam.fr

agpm.fr

